VARCES
Allières et Risset

Mairie de Varces Allières et Risset
Service enfance et jeunesse

Projet pédagogique
Secteur jeunes
11/17 ans

A compter du 2 septembre 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Isère
Direction Départementale de la Cohésion Sociale

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Isère

1. Présentation

2. Les objectifs pédagogiques

3. L’équipe pédagogique

4. Le rôle de l’équipe pédagogique

5. Modalités de fonctionnement

6. Les animations

7. Modalités de participation et inscriptions

8. L’évaluation

1. Présentation

Le secteur jeunes de Varces Allières et Risset est destiné à accueillir des jeunes âgés de 11 à 17 ans. C'est avant tout un lieu socialisant, ayant comme but de mettre en place des animations éducatives en direction des jeunes. Son fonctionnement repose sur la mise en place d'un accueil régulier.
Cet espace est un lieu où les jeunes peuvent venir discuter, pratiquer des activités diverses et variées. Il donne la possibilité de s'impliquer dans la construction de projet afin de réaliser les loisirs de leur choix.

L'équipe pédagogique veille à l'épanouissement de chacun et à répondre aux plus juste aux attentes des jeunes, tout en faisant respecter un cadre et des règles mises en place ensemble.

Le secteur jeunes se veut être un espace d'expression, de rencontres, d'ouverture favorisant la mixité sociale.

- Organisateur :
  Mairie de Varces Allières et Risset
  Service enfance et jeunesse Tél : 0438750850. E-mail : sej@varces.fr
  Coordinatrice : Isabelle GIBAULT. Tél : 06 26 89 16 42
  Secteur jeunes : Meryl PETIT. Tél : 06 34 43 54 91. Mail : jeunesse@varces.fr

- Lieu :
- Place Lützelsachsen
  38760 Varces-Allières-et-Risset

- Ouvertures :

Période scolaire	Vacances scolaires	Autres dates
Accueils libres : Le mercredi de 16h à 20h Le vendredi de 16h à 21h	Toussaint Noël Hiver Printemps Été	Selon projets organisés Varces en live : mai Quelques samedis ou autres en fonction des projets construitsj avec les jeunes

- Effectifs :
  24 jeunes de 11 à 17 ans.

- Agréments DDCS :

Accueil de loisirs : n° 0380716CL000219 (déclaration DDCS)
Accueil périscolaire/plan mercredi : n° 0380716AP000319-E01 (déclaration DDCS)

2. Les objectifs pédagogiques :

Investir le temps libre des adolescents	Mettre à disposition un espace adapté (un lieu de référence) Proposer des activités et animations permanentes (matériel à disposition). Au travers des discussions avec les jeunes, susciter l'envie de découvrir de nouvelles activités, de nouvelles personnes dans des environnements peu ou pas connus. Proposer des activités novatrices pour développer leur ouverture d'esprit, leur adaptabilité, leurs centres d'intérêts et pour découvrir ou valoriser leurs capacités.
Favoriser l'émancipation du public adolescent	Responsabiliser les adolescents dans le choix de l'activité, sa préparation, son organisation, afin de les rendre acteurs de leurs loisirs. Favoriser la participation dans la vie quotidienne. Accompagner les jeunes dans leurs démarches de projets individuels et collectifs.
Eduquer à la citoyenneté	Favoriser la participation des jeunes dans les évènements de la commune. Donner les moyens de s'impliquer dans la vie locale. Permettre aux jeunes de rencontrer des publics différents (personnes âgées, espace jeunes des alentours, handicapés, etc). Accompagner et sensibiliser le public sur **des conduites à risques** (internet, réseaux sociaux, téléphone, cigarette, malbouffe, alcool, drogues, MST…)

3. L'équipe pédagogique

Deux personnes permanentes sur le Secteur Jeunes.

Directrice responsable du secteur : Petit Meryl. BAFD en cours, CQP animatrice périscolaire employée à temps plein.

Animatrice : Aubert Mélanie. BAFA, BPJEPS en VAE en cours, employée à mi-temps (autre mi-temps au Point Information Jeunesse).

Des intervenants locaux pour des thématiques spécifiques sont exploités : animateur du Point Information Jeunesse, animateur de la ludothèque.

Des animateurs occasionnels (vacances été) peuvent être recrutés, au regard de la règlementation et de la législation, afin de veiller au bon déroulement de l'activité et à l'épanouissement des jeunes.

4. Le rôle de l'équipe pédagogique

La Responsable

- Garantir le respect du projet pédagogique et de la réglementation
- Garantir la sécurité et le bien-être des jeunes
- Assurer la gestion administrative (déclarations, demandes de devis, etc.) et financière (respect du budget alloué, tenue de la caisse, etc.)
- Assurer la gestion des inscriptions en lien avec le secrétariat
- Gérer les présences des jeunes
- Élaborer les plannings avec l'équipe et effectuer les réservations des salles ou équipements (minibus)
- Assurer la communication avec les parents et les partenaires
- Garantir la démarche d'évaluation

L'équipe pédagogique (responsable et animateur)

L'équipe pédagogique encadre des groupes de jeunes pendant leurs temps de loisirs et anime des activités adaptées aux jeunes et à leurs attentes.
Cette fonction nécessite de respecter les consignes de sécurité en ce qui concerne les personnes, le matériel et les locaux utilisés. Elle est responsable des jeunes qui lui sont confiés et doit répondre à leurs besoins fondamentaux, mais aussi garantir leur sécurité, leur bien-être affectif et physique.
L'animateur représente pour les jeunes un repère essentiel au sein de la structure, c'est un individu référent auquel l'adolescent s'identifie. C'est pourquoi il doit s'adapter aux différentes personnalités et avoir les rôles suivants :

- Être cohérent vis-à-vis des règles établies au sein de l'accueil et appliquer à lui-même ce qu'il impose aux adolescents (utilisation du portable hors des activités, langage correct…).
- Se documenter et effectuer en amont la préparation de chaque activité pour en assurer le bon déroulement (fiche activité, sécurité…).
- Être à l'écoute de chacun et avoir un rôle moteur au sein du groupe.
- Ne pas perdre de vue que l'animateur doit entretenir de bons rapports avec les jeunes, mais en aucun cas devenir « le bon copain ».
- Être présent et disponible.
- Être organisé et ponctuel.
- Connaitre et mettre en œuvre le projet pédagogique du secteur jeunes.
- Connaître la réglementation.
- Connaître les intérêts et besoins du public (rythme et étapes de développement du jeune).
- Prendre en considération les capacités et les différences (physique ou autre) du jeune afin d'adapter au mieux les activités.
- Évaluer et analyser ses temps d'animation.

5. Modalités de fonctionnement

- Ouverture période scolaire

Ouvert toute l'année pendant la période scolaire. Sauf jours fériés.

Accueils libres :
Le mercredi : 16h à 20h
Le vendredi : 16h à 21h
Présence de l'équipe au collège tous les mardis et jeudis de 12h à 13h

- Ouverture période vacances

Les horaires d'ouverture des périodes de vacances scolaires pourront être modulables par rapport au programme d'activités

- Les activités

S'agissant d'un accueil pour adolescents, le choix des activités repose principalement sur **l'engagement des jeunes.**
A ce titre, il convient aux jeunes d'exprimer leurs envies, leurs attentes, de participer à certaines tâches organisationnelles et de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (être acteur et non consommateur).
C'est pourquoi l'équipe sollicite les jeunes et est attentif à leurs demandes de façon à offrir un programme qui correspond, dans la mesure des possibilités, à leurs envies.
L'idée est aussi de les amener à faire eux-mêmes des propositions pour la mise en place d'animations spécifiques, sorties, séjours courts.
Ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, artistiques, ludiques.). De la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduites spécifiques.
Des intervenants spéciaux peuvent être sollicités pour certaines activités (escalade, spéléo…). Nous vérifierons au préalable que la structure à laquelle nous faisons appel est déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et qu'elle a souscrit à une assurance en responsabilité civile dans le cadre de ses activités. Nous demanderons également à ce qu'elle nous fasse parvenir les cartes professionnelles d'éducateur sportif des intervenants qui prendront en charge nos jeunes.

Comme toutes les activités proposées dans les ACM, l'intervenant s'intégrera de manière cohérente dans le projet pédagogique de l'accueil. L'intérêt pédagogique sera appréhendé en fonction de la nature de l'activité, du public accueilli, de l'encadrement et de l'objectif poursuivi.

Les conditions matérielles et notamment l'aménagement de l'espace sont essentielles pour la réussite de l'animation. Nous évaluerons le temps de pratique réel de l'activité, en rapport avec le temps de déplacement, d'installation et de préparation de l'activité qui peuvent être souvent importants pour les sports de nature.

L'organisation de l'activité comporte plusieurs étapes :

- Vérifier la viabilité de l'animation (temps, météo, effectif…)
- Préparer le matériel nécessaire et en quantité suffisante
- Rédiger une fiche récapitulative des règles et/ou des objectifs
- Aménager l'espace si besoin
- Adapter ses modes d'intervention
- Animer son activité
- Ranger le matériel
- Etablir un bilan rapide à chaud (peut se faire avec les jeunes)

Tous les modes d'intervention peuvent être utilisés pour permettre aux jeunes de vivre pleinement les activités :

- **Faire faire :** l'animateur définit le but de l'activité, fixe les règles et organise.
- **Faire avec** : l'animateur a une nécessité technique ou relationnelle qui légitime ou explique sa présence.
- **Laisser faire** : les jeunes sont spontanément en situation d'animation, l'animateur reste vigilant mais n'intervient pas dans le déroulement.
- **Donner à faire** : l'animateur agit sur l'environnement, mais pas sur le contenu il facilite le déroulement de l'activité et aide à résoudre une difficulté.

L'équipe envisage un « plan B » pour palier à une annulation de l'activité (manque d'effectif, conditions météorologiques...).

6. Les animations

- Accueils libres/soirées :

Objectifs	Investir le temps libre Proposer des activités ludiques dans un espace approprié Proposer aux adolescents un lieu référent
Fonctionnement des activités proposées	Basé sur le volontariat avec une entrée et sortie libres mais contrôlées par un pointage de présence. Divers ateliers ludiques/ plastique
Moyens	Humain : Deux animateurs permanents. Matériel : un baby-foot, un billard, une table de tennis, tables, papeterie, jeux de société, instruments de musique, cuisine, pôle informatique/consoles Jeux de sociétés, bibliothèque, coin déguisements, maquillage, matériels sportifs Des salles polyvalentes Un espace extérieur 2 minibus

- Vacances/séjour

Objectifs	Favoriser la vie en collectivité et la solidarité Participer à l'autonomie des adolescents Respecter l'environnement
Fonctionnement des activités proposées	Les animations sont proposées pendant les vacances scolaires et hors périodes de vacances. Inscriptions au préalable au secrétariat. Les sorties se déroulent à la journée ou à la demi-journée et en soirées. Le séjour a une durée de 5 jours environ suivant la nature des activités.

Moyens	Humain : 2 animateurs jeunes permanents et/ou recrutement d'un occasionnel selon effectifs + les différents prestataires et/ou intervenants. Matériel : deux minibus, le matériel pédagogique. Locaux : L'accueil jeunes ou différentes structures d'accueil habilitées en séjour.

- Manifestations exceptionnelles : Varces en live, Téléthon, Fête du jeu…

Objectifs	Favoriser l'implication dans la vie de Varces Allières et Risset Participation à des actions basées sur le plaisir Créer du lien intergénérationnel Apprendre et connaître les différences de chacun Valoriser l'image de la jeunesse
Fonctionnement	A la journée/ en soirée
Moyens	Humain : le service jeunesse et enfance, service technique, associations, bénévoles, centre socio-culturel, les différents prestataires Matériel : les équipements municipaux et salles, locaux municipaux, voiries

- Les partenaires :

Le Centre socio-culturel, la bibliothèque, les associations locales, le PIJ, le collège Jules Verne, les écoles primaires et maternelles, les commerçants de la commune, les parents, les services techniques.

7. Modalités de participation et inscriptions

Après avoir consulté les jeunes pour élaborer le programme d'activités, des plannings seront accessibles par affichage au sein de l'espace jeunes, au collège et publiés sur le site internet de la commune ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook, Snap, Insta), Les programmes sont diffusés environ 2 semaines en amont des vacances. Ensuite, les jeunes choisissent les activités auxquelles ils souhaitent s'inscrire.
Les inscriptions aux activités se font auprès de l'espace jeune, au secrétariat et au collège, par le jeune lui-même ou par ses parents.

Pour participer aux activités, même de manière ponctuelle, les jeunes devront avoir rempli leur dossier d'inscription et avoir réglé leur adhésion annuelle de 10 €. Cette adhésion est valable pour toute l'année scolaire en cours (de septembre à août). Le tarif est fixé annuellement par le conseil municipal. Un dossier d'inscription devra donc obligatoirement être complété et signé à la première inscription par la personne légalement responsable de l'enfant. Ce dossier comprend une fiche de renseignements et la fiche sanitaire.
Le règlement intérieur est consultable sur le site internet et dans les locaux.

- Inscription accueils libres

L'inscription est une simple indication fournie à l'animateur lui permettant d'anticiper sur son effectif, sachant que ce nombre est susceptible d'évoluer jusqu'au dernier moment.
Un livret de pointage est à remplir à l'arrivée et au départ du jeune.

Certaines activités nécessitent un transport et une réservation préalable auprès d'un organisme extérieur. Dans ce cas, les places étant limitées (restriction par rapport au nombre de véhicules disponibles), l'inscription fait office de réservation. Tout est mis en œuvre pour permettre au plus grand nombre de participer aux sorties, mais dans le cas d'un effectif trop important, le choix se fera en fonction de la date de l'inscription.
Toute désinscription doit se faire 48h (jours ouvrés) avant l'activité. Sous peine d'être facturée (sauf certificat médical).

- Inscription activités payantes

Lors de la mise en place de certaines animations (sorties, soirée thématique, séjour, etc.) un complément financier variable selon le lieu et la nature de l'activité proposée, sera demandé aux familles. Les tarifs appliqués sont toujours indiqués sur les programmes ou communications. Les familles payent l'activité en fonction de leur quotient familial. Un tableau des tarifs en fonction des quotients familiaux est voté en Conseil Municipal.

- Arrivée/départ des jeunes

Cette partie traite de l'attitude à adopter lors de l'arrivée des jeunes sur le lieu de l'activité ainsi que la marche à suivre quant à leur départ.
Nous entendons par activités de proximité, l'ensemble des lieux d'animations ne nécessitant aucun véhicule (voiture, camionnette, bus, vélo, etc…) pour s'y rendre. Ce type d'activités regroupe essentiellement les animations se déroulant au sein de l'accueil jeunes ou au sein de la commune. Avant chaque départ en activité de proximité, le point de rassemblement se situe à l'espace jeunes. De la même façon qu'à leur arrivée d'activité, les jeunes rejoindront leur domicile au départ du secteur jeunes.
Ces animations, profitant d'installations proches, accordent une grande liberté aux jeunes. Les heures de début et fin d'activité sont communiquées aux jeunes, mais ils sont libres dans l'aménagement de leur temps de loisirs sur les accueils libres. En contrepartie, ils feront un effort de ponctualité, et s'engageront également à finir l'activité commencée, pour ne pas perturber celle-ci le cas échéant.

Les activités extérieures sont, par contre, soumises à un transport (minibus de la commune, transport en commun, vélos.). Par ailleurs, le plus souvent les horaires de ces sorties ne sont pas flexibles. L'accueil jeunes fera office de point de rassemblement pour le départ. Du fait de la nature même des activités, l'accent sera mis sur la ponctualité. Les jeunes seront sensibilisés au fait qu'un retard peut aller jusqu'à remettre en cause la sortie.

Si des parents souhaitent que leur enfant rentre seul à la fin des activités, il leur appartiendra de le signaler sur la fiche d'inscription. Le cas échéant, le jeune restera à l'accueil jeunes et attendra qu'on vienne le chercher. Seules les personnes citées dans le dossier d'inscription pourront être amenées à récupérer le jeune.

- Utilisation du local et du matériel

Les jeunes disposent d'un libre accès au matériel mis à leur disposition. L'équipe veillera à ce que ces équipements perdurent le plus possible. Dans cette optique, l'équipe informera les jeunes de la bonne démarche quant à l'utilisation de chaque installation. Les jeunes seront sensibilisés à la valeur de ces objets, ainsi qu'à leur intérêt de garder ces derniers dans un bon état. La responsabilisation des jeunes par rapport à des biens ne leur appartenant pas, mais auxquels ils ont accès incluera le respect du matériel, de son utilisation ainsi que de son entretien.

L’accueil jeunes dispose de personnel chargé du ménage, les animateurs eux aussi y veillent, mais toutes les personnes « vivant » au sein de l’accueil jeunes sont solidairement responsables de la propreté des locaux, du mobilier et du matériel mis à leur disposition.

Dans toutes les salles, les fenêtres et les portes doivent être fermées et les lumières éteintes après les activités. La propreté et l’économie d’énergie sont l'affaire de tous. Des poubelles sont mises à disposition pour sensibiliser au tri.

Des espaces de détente, jeux, ateliers plastiques, lecture et maquillage sont en place de façon constante. Ils sont indiqués par écrit et délimités dans l’espace. Des rangements sont prévus pour chaque matériel. Ses rangements sont appropriés et à disposition des jeunes.

- Jeunes et handicap

Le secteur jeunes est tout à fait en capacité d’accueillir un/e jeune avec un handicap. L’espace du secteur jeunes, les toilettes, la cuisine, l’extérieur et l’infirmerie sont adaptés à l’accueil d’un jeune en situation de handicap pour une activité. Selon la nature du handicap, l’équipe pourra apporter des ajustements à l’activité et au transport. L’idéal étant d’avoir été informé par les familles sur les besoins et possibilités du jeune accueilli.

Les jeunes sont sensibilisés sur le handicap par des actions ou activités variées (ex : sortie avec une association de goélette).

8. L’évaluation

L’évaluation se fera selon des critères :

- **Quantitatifs**

- Fréquentation, régularité, participation aux animations proposées
- Nombre de projets proposés et réalisés par les jeunes

- **Qualitatifs**

- Évolution, intégration des règles de vie
- Implication dans les animations
- Relations avec les autres et avec l’équipe
- Capacité à s’organiser, à proposer une animation et à communiquer avec les autres

- **Les modalités d’évaluation sont les suivantes**

- Réunions de bilan et compte-rendus de réunions
- Grille d’auto-évaluation pour les animateurs
- Echanges informels quotidiens de l’équipe d’animation
- Réunions hebdomadaires sur le fonctionnement et les projets
- Bilans sur chaque action (objectifs, déroulement, difficultés, perspectives)
- Réunions et compte-rendus avec les partenaires
- Recueil et analyse des retours des jeunes et de leurs familles
- Observation de la vie du secteur jeunes au quotidien.

Avant, pendant et après.